

**FORUM SYLVIE GOULARD,**

députée européenne, présidente de l'intergroupe « Extrême pauvreté et droits de l'homme – Comité quart monde » du Parlement européen

# Repenser la pauvreté en Europe

Comment vivent les personnes pauvres ? Qui sont-elles ? Les décideurs n'en savent souvent pas grand-chose. D'où le manque d'efficacité des politiques destinées aux plus défavorisés.

À l'heure où la Commission européenne propose de créer un Fonds européen d'aide aux plus démunis au sein de l'UE, « repenser la pauvreté » en Europe est plus que jamais nécessaire.

*Repenser la pauvreté* (1), l'ouvrage des deux économistes du développement du MIT, à Boston, Abhijit Banerjee et Esther Duflo, invite à faire un bilan sans complaisance, mais donne aussi une espérance : il n'y a pas de fatalité à la misère. Ce sont trop souvent les erreurs humaines qui l'aggravent ou l'entretiennent.

Lauréats du prix *Financial Times-Goldman Sachs Business Book of the Year* en 2011, les auteurs racontent leurs études de terrain, au contact des plus démunis, dans de nombreux pays. Ils invitent à une proximité qui manque cruellement dans les politiques menées par l'UE, comme par la plupart des États et des organisations internationales. Leur message, fondé sur des méthodes d'investigation scientifiques, rejoint l'intuition du P. Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde : le respect des pauvres, dans leur dignité, la prise en compte de leur aptitude à déterminer ce qui est bon pour eux, voilà l'essentiel.

À l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre dernier, l'intergroupe du Parlement européen « Extrême pauvreté et droits de l'homme – Comité quart monde » a organisé une rencontre sur ce sujet. Parmi les participants, des personnes démunies, formées au dialogue par ATD Quart Monde, des élus, des fonc-



Dans un quartier de Milan (Italie). La pauvreté en Europe n'est malheureusement pas sur le déclin.

tionnaires de la Commission et du Parlement, des ONG, des religieux, des laïcs.

Parmi les intervenants, des personnalités très diverses : Abhijit Banerjee, l'un des deux coauteurs de *Repenser la pauvreté*, Benoît Cœuré, membre du directoire de la Banque centrale européenne, ou encore Diana Skelton, déléguée adjointe de l'association ATD Quart Monde.

Aujourd'hui, plus de 115 millions de personnes sont menacées de pauvreté au sein de l'Union européenne ; elles se sentent exclues des politiques qui les concernent, impuissantes à freiner leur marginalisation.

Loin d'être seulement en quête d'argent ou de prestations sociales,

ces citoyens désirent surtout être reconnus. Reconnus pour leur connaissance de la misère et du meilleur moyen d'y remédier, reconnus pour leur capacité à participer, eux aussi, à la vie en société et à la création de richesses. Ils demandent qu'on n'ajoute pas à leurs déboires des décisions aussi infamantes, par exemple, que le retrait de leurs enfants. Ils réclament un autre regard sur leurs besoins et leurs désirs, ce qui permettrait peut-être de les remettre plus vite sur pied.

Comme le déclarait très justement Abhijit Banerjee lors de la conférence organisée par l'intergroupe, « nous faisons l'erreur de comparer la vie des personnes pauvres à la nôtre ». Le problème n'est pas la

lutte contre la pauvreté en elle-même, mais la manière dont nous luttons. Selon les termes de Benoît Cœuré, « la pauvreté en Europe est moins importante que dans d'autres parties du monde, mais elle n'est pas en déclin ». En effet, les pays riches ne sont pas épargnés par la misère.

Que pouvons-nous faire pour remédier à cette situation préoccupante ? Plusieurs idées intéressantes ont été exposées le 17 octobre dernier.

La première, avancée par le représentant de la BCE, serait de créer des politiques de lutte contre la pauvreté créatives et innovantes. Et de mieux expliquer comment la maîtrise de l'inflation, la stabilité de la politique monétaire, bénéficient aux plus modestes. Dans ce

contexte, la BCE peut jouer un rôle de stabilisateur.

La deuxième, proposée par le député européen Jürgen Klute, serait de favoriser la croissance et l'emploi sans pour autant contester le bien-fondé des mesures d'austérité, à une époque où les coupes budgétaires sont de rigueur.

**« Les politiques les mieux intentionnées et les mieux conçues peuvent n'avoir aucun effet si elles ne sont pas mises en œuvre correctement. »**

Privilégier la *qualité* de la dépense publique, réduire les dépenses publiques inutiles afin d'allouer les ressources disponibles aux politiques les plus indispensables, telles devraient être nos priorités. Dans plusieurs États européens, cet exercice de « revue des dépenses » reste à faire.

« Les politiques les mieux intentionnées et les mieux conçues peuvent n'avoir aucun effet si elles ne sont pas mises en œuvre correctement. » Telle est la leçon que nous pouvons tirer du livre d'Abhijit Banerjee et d'Esther Duflo.

C'est en ayant à l'esprit cette maxime que nous devons mettre en place le Fonds européen d'aide aux plus démunis. Une dotation de 2,5 milliards d'euros jusqu'à 2020 constitue une somme considérable. L'initiative est bienvenue, mais encore faut-il garder à l'esprit les attentes, la demande de respect de leur dignité de ceux à qui il est destiné.

(1) Éditions du Seuil (2012).

**OPINION PAUL BRON,** adjoint au maire de Grenoble, chargé de l'éducation et de l'université, vice-président du Réseau français des villes éducatrices (RFVE)

# Réforme des rythmes scolaires, des clés pour la réussite

Après trois mois d'une concertation, certes très parisienne, mais ouverte et foisonnante, le ministre de l'éducation nationale a précisé les principaux points de sa réforme. Projet d'avenir ou espoirs déçus, certains prennent déjà la plume pour dire : « *Tout ça pour ça.* » Essayons d'y voir de plus près.

Si nous avons regretté que l'ambition de la « refondation de l'école » se limite au seul sujet scolaire et n'embrasse pas une réelle « fondation de l'éducation » ; si nous avons contesté l'hypocrisie qui consiste à se préoccuper seulement des rythmes scolaires, alors que l'enfant ne passe que 10 % de son temps à l'école sur une année ; si nous n'avons pas apprécié que la concertation laisse si peu de place aux collectivités locales, alors qu'elles finançaient, en 2010, 38 % des dépenses d'éducation du premier

degré et qu'elles constitueront la variable d'ajustement du coût de la réforme, nous avons adhéré pleinement à la priorité à l'école primaire affichée par le président Hollande. L'heure était venue de la reconstruction. Les associations des maires se sont engagées, le Réseau français des villes éducatrices (RFVE) et l'Appel de Bobigny ont élaboré de nombreuses propositions. Syndicat, parents et associations, chacun a joué le jeu de la confrontation des idées et des cultures professionnelles. Ce qui constitue déjà une belle gageure. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Des avancées certaines : l'école sur quatre jours et demi, la journée scolaire de cinq heures, pas de devoirs à la maison, plus d'enseignants que de classes, la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Mais rien de nouveau, par contre, concernant les écoles privées, la carte scolaire qui produit des ghettos, le statut du directeur d'école éternel oublié. Et une réforme qui va coûter chère aux communes, déjà étranglées, au risque d'accroître encore les inégalités scolaires.

**Le statut du directeur et du conseil d'école ne pourront pas être éludés.**

Le bilan est mitigé, la réforme ne correspondra pas, de toute évidence, aux attentes excessives que la concertation a pu engendrer, mais elle peut laisser quelques portes ouvertes, notamment en termes de capacité d'expérimentation et d'innovation.

Du côté des villes, pourtant, le projet de réforme propose deux avancées majeures.

La première repose sur la possibilité de refondation collective de la journée de l'enfant. Si le temps périscolaire devient aussi important que le temps scolaire, les villes devront opérer un saut qualitatif dans leur accompagnement et dans la coopération avec les enseignants : projets mutualisés, formations communes... Le statut du directeur et du conseil d'école ne pourront pas être éludés. Un nouveau « contrat éducatif » pourra être élaboré concernant la journée de l'enfant. Pour cela, il est essentiel que le ministre ne fixe pas la sortie des classes à 15 h 30.

La deuxième avancée concerne la coopération éducative territoriale. Si les projets éducatifs locaux (PEL) ou d'agglomération sont bien inscrits dans la loi d'orientation, ils donne-

ront un cadre partenarial à partir duquel parents, associations, éducation nationale et ville pourront construire un projet fédérateur au service de la réussite de tous les enfants. Une centaine de villes en France expérimentent déjà depuis quinze ans cette contractualisation sous l'impulsion du RFVE, de la Ligue de l'enseignement, des Francas et de bien d'autres. Elles pourront transférer leurs expériences.

La décision de la gouvernance de ces PEL constituera un test d'ouverture du ministère. Si la réussite éducative est un enjeu qui dépasse le seul cadre de l'école, les communes ne constituent-elles pas le pivot de cette gouvernance, du fait de leur légitimité démocratique ? Elles pourront assumer la capitalisation des énergies locales et exercer, avec leurs partenaires, leurs missions de villes éducatrices.